

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

Récupération des appareils électroménagers "blancs" provenant des centres de recyclage de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation.

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les directives 2002/95/CE et 2002/96/CE relatives à la limitation des substances dangereuses et à l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ont été transposées en droit français par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005.

L'application de ce décret prévoit la mise en place d'une filière complète de collecte et de traitement des DEEE.

Mais, depuis juillet 2005, les dispositions relatives à la collecte et au traitement des DEEE des ménages restent suspendues aux agréments et approbations des éco-organismes et autres dispositifs.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'est alors organisée pour mettre en place, sur ses centres de recyclage, un tri et un stockage des appareils électroménagers dits "blancs", tels que les réfrigérateurs, les congélateurs, les gazinières, les lave-vaisselle, les lave-linge...

Les appareils sont actuellement compris dans le flux collecté par la société AFM Recycling, dans le cadre d'une convention de récupération des ferrailles avec notre établissement public.

Or, certains éléments de ces appareils électroménagers pourraient être récupérés en vue de leur réutilisation.

C'est pourquoi, dans l'attente de l'application effective du décret, et dans une volonté de promouvoir une économie sociale et solidaire, la Communauté Urbaine de Bordeaux propose d'établir une convention avec une association ou une entreprise d'insertion, en vue de la récupération et la valorisation de ces éléments.

Cette association ou entreprise d'insertion se chargerait ainsi de la collecte de ces appareils sur les centres de recyclage communautaires et récupérerait les parties réutilisables afin de reconstituer d'autres appareils.

Le reste serait, par la suite, repris par AFM Recycling et comptabilisé avec les tonnages pris en compte dans la convention de récupération des ferrailles.

La durée de la convention est fixée à une année, à compter de la signature par la personne publique et peut être renouvelée annuellement pour une durée de deux années supplémentaires.

Elle sera toutefois résiliée lors du démarrage effectif de la collecte des DEEE, en application du décret.

De plus, la Communauté Urbaine de Bordeaux se propose d'aider financièrement cette association ou entreprise d'insertion, dans son action de valorisation.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention, après consultation, à intervenir entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'association ou entreprise d'insertion retenue, en vue de la récupération des déchets électroménagers blancs provenant des centres de recyclage communautaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006**

